Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260605-2026_050-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Commune de Les BRULAIS 35330

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote	
A la majorité des suffrages exprimés	
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : 11/06/2026
Et Publication ou notification du : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle associative et citoyenne de la commune, sous la présidence de Monsieur Hugues RAFFEGEAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 1er juin 2026. Un affichage a été fait sur la vitrine extérieure devant la mairie le même jour.

Présents : M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M BARRE Emmanuel, Mme BERTHIER Karen, Mme BRUNARD Chrystèle, M DANION Dominique, Mme DELEPIERRE Sokun-Théavy, M DUHEN Eric, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GOUSSAIN Marie-Rose, Mme GROUX Claudie, M LECLERC Olivier, M LEGENDRE Jérôme, M MENOU Alain, Mme PHILIPPE Sylvie et M ROLLAND Yannick.

Secrétaire de séance : Mme Chrystèle BRUNARD

N°2026/050 – *DOMAINE ET PATRIMOINE* – DÉNOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE

Ce sujet fait suite à la délibération n°2025/049 en date du 30 septembre 2025, où le conseil municipal a approuvé l'acquisition à Monsieur Christian CLAIRET du chemin de la parcelle AB 191 située Rue de l'Aff pour une surface autour de 190m² dans le but de diviser et viabiliser plusieurs terrains sur ce secteur.

Cette acquisition permettrait alors à la commune d'entreprendre une réhabilitation des réseaux existants, desservir le 3ème lot de la propriété CLAIRET et surtout pour la commune desservir un nouveau lot derrière chez Madame Isabelle METAYER, tout en préparant l'accès à un futur lotissement dans une plusieurs années sur la parcelle ZI 185.

En effet, ce secteur à enjeu urbain a été notifié dans la carte communale approuvée par le préfet le 29 juin 2023.

Le cabinet QUARTA a été contacté pour ce projet et un devis a été transmis le 1er octobre 2025 d'un montant de 1 594,50€ HT soit 1 913,40€ TTC pour le détachement d'un terrain à bâtir dans la parcelle cadastrée ZE n°204 et la division de la parcelle ZE 191.

Dans le même temps, les consorts CLAIRET ont reçu un devis de QUARTA d'un montant de 2 158,50€ HT soit 2 590,20€ TTC pour le détachement d'un terrain à bâtir dans la parcelle cadastrée ZE 191 avec division de la partie bâtie au sud.

Le cabinet Quarta a déposé 2 déclarations préalables le 20 janvier 2026, l'une pour la division de la parcelle ZE 191 à Christian CLAIRET, l'autre pour la division de la parcelle ZR204 à la commune de Les Brulais. Les deux ont eu une décision de non-opposition le 19 mars dernier.

Le mardi 31 mars 2026, les différentes parties ont été convoquées pour la réalisation du bornage des terrains.

Par délibération n°2025/050 en date du 30 septembre 2025, le conseil municipal a approuvé la mission d'assistance technique et administrative de la société OUEST CONCEPT RESEAUX située à Bréal-sous-Monfort, pour les raccordements aux réseaux de ces terrains, d'un montant de 3 800,00€ HT.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260605-2026_050-DE

Une estimation financière a été faite par cette société et les travaux de viabilisation reviendrait pour un montant de 42 500,00€ HT à la commune, 14 600,00€ HT aux Consorts CLAIRET et 15 000,00€ HT à VHBC pour l'extension du réseau d'assainissement collectif.

La société OUEST CONCEPT RESEAUX travaille sur ce projet et un plan de synthèse des réseaux a été transmis ce jour. Elle a besoin que la commune lui transmette un certificat d'adressage pour la localisation du point d'accès réseaux.

Par conséquent, il convient de créer une adresse pour le lot détaché par la commune (parcelle ZE 214) et le lot détaché par Christian CLAIRET (parcelle ZE 217). De même, il serait sans doute opportun à l'avenir que les parcelles ZE 216 (Maison Christian CLAIRET) et ZE 219 (Maison de la mère de Christian CLAIRET) se rattache à la nouvelle voie créée.

Il est à préciser que donner une adresse à ce chemin permettra de desservir le futur lotissement prévu sur la parcelle ZE 185 appartenant à Madame Marie-Yann NIVOIS.

Il convient donc de trouver un nom à cette voie qui servira au futur lotissement.

2 propositions :

- Soit on reprend le nom donné à la parcelle actuelle qui est appelé la Forge
- Soit on reprend un nom de végétaux comme c'est le cas sur la plupart des rues de la commune

Il revient aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le nom à donner pour la voie du futur lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- **DENOMME** le chemin en cours d'acquisition à Monsieur Christian CLAIRET Rue de la Forge qui servira également à desservir un éventuel futur lotissement sur la parcelle ZE 185,

- **CHARGE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer tous documents relatifs à ce sujet.

Pour extrait conforme,
En Mairie le 11 juin 2026

Le Maire,
Hugues RAFFEGEAU

MAIRIE DE LES BRULAIS (ILLE ET VILAINE)